

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE



[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/02/2016]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/02/2016

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 30 du 15 avril 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Serge Colas, M^{me} Valérie Guillaume, M. Pierre Housieux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Maurice Laurent, M^{me} Véronique Levieux, M. Olivier de Monicault, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud et M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Marie-Hélène Borie, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Emmanuelle Toulet et M^{me} Catherine Vieu-Charrier.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/02/2016

ORDRE DU JOUR

PERMIS

18-20, rue Dareau et 1-3, rue Émile-Dubois (14 ^e arr.).....	4
95, boulevard Voltaire (11 ^e arr.)	8
20, rue Saint-Paul et 16, rue Charles-V (04 ^e arr.)	11
1, rue de Saint-Pétersbourg (08 ^e arr.)	14
73, rue du Faubourg-Saint-Antoine (11 ^e arr.)	19
9B-13, rue des Roses et 12, rue de la Madone (18 ^e arr.)	23

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

101, rue La Fayette (10 ^e arr.)	27
71, rue Compans (19 ^e arr.)	29

SUIVI DE VOEU

26, rue de l'Échiquier (10 ^e arr.)	32
---	----

[18-20, RUE DAREAU ET 1-3, RUE ÉMILE-DUBOIS (14^E ARR.)]

Construction d'un immeuble proue en adossement d'un grand ensemble des années 1960

Pétitionnaire : M. DEVINEAU Philippe

SA D'HLM GAMBETTA LOCATIF

PC 075 114 15 V 0053

Dossier déposé le 02/11/2015.

Fin du délai d'instruction : 02/03/2016.

« Construction, après démolition du bâtiment existant à rez-de-chaussée, d'un bâtiment, sur rues, de 9 étages sur 1 niveau de sous-sol avec mezzanine technique, à usage de bureau, de foyer de jeunes travailleurs de 36 logements et d'un espace culturel associatif musical avec logement de fonction, et végétalisation des toitures-terrasses.

SHON supprimée : 550 m² ; SHON créée : 2708 m² ; surface du terrain : 521 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La partie sud du quartier de l'Observatoire est en plein renouvellement lorsqu'une société immobilière s'assure, au milieu des années 1960, la maîtrise foncière d'un îlot complet pour la construction d'un ambitieux programme multifonction nommé commercialement « le Méridien de Paris ».

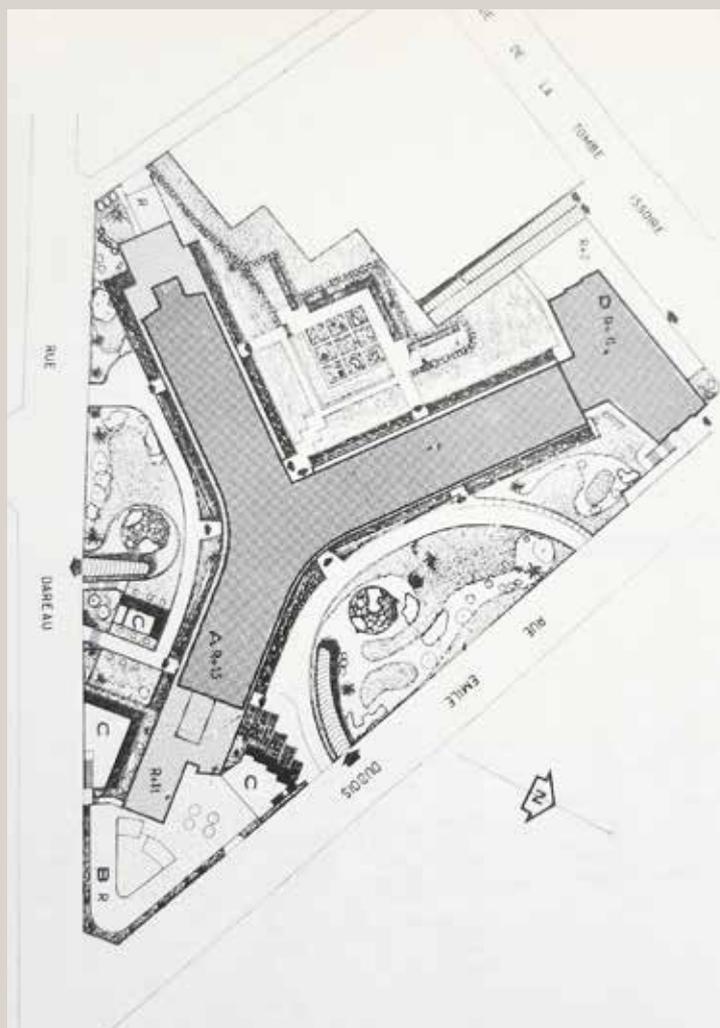
Ce programme rassemble un immeuble de bureaux de 14 000 m² accessible depuis la rue de la Tombe-Issoire, 480 logements de toutes tailles, des ateliers d'artistes, des locaux professionnels dans les premiers étages, un



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade (publiée dans *Techniques & Architecture*, n° 6, janvier 1968 / photo Henrot).



Plan masse (publié dans *Techniques & Architecture*, n° 6, janvier 1968 / photo Henrot).

millier de places de stationnement et le siège d'une association musicale avec salle de concert.

L'ensemble est édifié entre 1965 et 1968 par Arthur Héaume et Alexandre Persitz, deux architectes qui, après avoir collaboré à la reconstruction auprès notamment d'Auguste Perret, ont multiplié les réalisations d'envergure, publiques et privées, à côté d'une activité d'enseignement pour le premier et de responsable d'une revue d'architecture pour le second.

Le bâtiment principal prend place au centre de la parcelle selon un parti de plan de masse caractéristique des grandes opérations de cette époque, en rupture avec l'urbanisme traditionnel d'îlots fermés : l'immeuble principal en Y s'élève sur 13 étages ; il est séparé des voies par de grands jardins au dessin soigné, où s'ouvrent des patios destinés à éclairer des locaux en sous-sol – locaux d'activités et *hobby rooms* -. Des bassins complètent le paysage des abords.

Le soin apporté à cette réalisation représentative du

style international, bien conservée, demeure visible dans le choix des matériaux (mosaïque de grès cérame émaillé, panneaux de lave aux murs des sept halls traversants et meneaux d'inox en façades) et dans la qualité de leur mise en œuvre.

Cette composition achevée, par son dessin et son échelle, met en scène à l'angle des voies un haut pignon dominant un petit socle horizontal arrondi.

Cette construction basse, partie de la composition générale, forme la pointe à l'extrémité de la branche principale du plan et abrite la salle de musique. Il est envisagé aujourd'hui de la démolir.

À sa place est proposé, sur 10 niveaux, « un monolithe finalisant par un effet de proue » l'immeuble existant, dont le pignon lui servirait d'appui. Cette adjonction comprendrait un foyer de jeunes travailleurs et le relogement de la petite salle de concert.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des rues Dareau et Émile-Dubois.

DISCUSSION

La discussion porte sur la démolition du bâtiment d'angle et l'intégration du projet dans un ensemble architectural, qui est cité dans plusieurs guides d'architecture.

Certains membres font valoir que le nouveau bâtiment présente un style « décomposé » qui s'oppose à la sobriété et à la rationalité des bâtiments construits par Héaume et Persitz et qu'il dénature l'état initial très représentatif de l'architecture des années 1960.

La majorité des membres ne s'oppose pas au principe d'une surélévation du bâtiment d'angle, mais certains pointent la qualité insuffisante de la proposition. D'autres demandent avant tout le maintien du rez-de-chaussée en béton décoffré que l'on retrouve à un autre angle du Y. Sa perte fausserait la lecture du bâtiment d'origine. Pour eux, le nouveau projet doit respecter la morphologie existante et conserver le socle actuel, afin de maintenir un lien avec le passé et témoigner de l'évolution urbaine et architecturale de l'angle. Un autre membre insiste sur

la nécessité de considérer cet angle comme une marche qui permet d'introduire visuellement un ensemble architectural plus important.

Les membres encouragent globalement l'architecte à maintenir le socle ancien comme base de la surélévation, sous réserve que cela soit techniquement et économiquement possible. Dans la négative, la commission souhaite qu'un autre projet présentant un dessin de socle différent de celui présenté dans le permis soit fourni.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un bâtiment élevé d'un simple rez-de-chaussée qui serait remplacé par un immeuble de 9 étages construit en adossement du pignon Est d'un ensemble immobilier datant du milieu des années 1960.

La Commission ne s'oppose pas à cette nouvelle construc-



Vue actuelle du socle, à l'angle des rues Dareau et Émile-Dubois.



Vue actuelle du hall d'entrée du bâtiment d'angle.

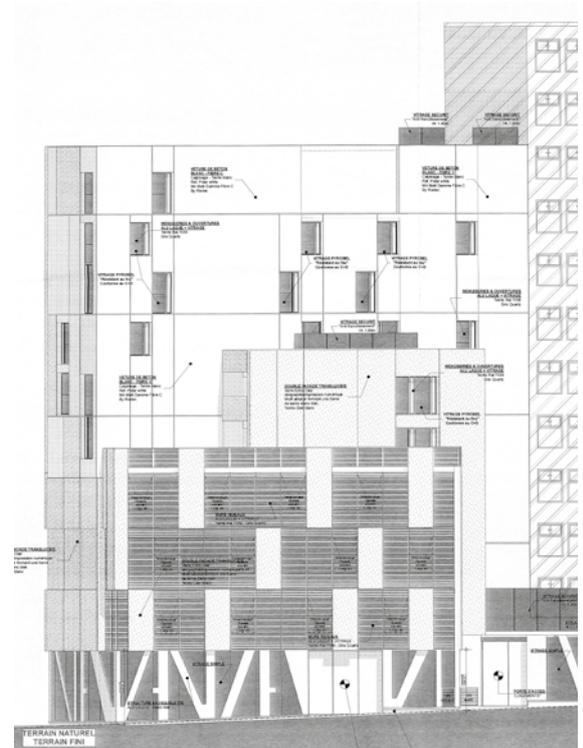


Coupe longitudinale du bâtiment projeté (© Cité Architecture).

tion mais souligne que ce rez-de-chaussée d'angle prévu démolé s'inscrit dans la composition générale de ce grand ensemble conçu par les architectes Héaume et Persitz et qu'il fait partie intégrante de son registre bas dictant son rapport au sol. Elle demande en conséquence sa préservation.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 303 et 305, D³P⁴ 328 et 1347, DQ¹⁸ 777.
- Éric Lapiere, *Guide de l'architecture Paris : 1900-2008*, Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008.
- Ionel Schein, *Paris construit : guide de l'architecture contemporaine*, Paris, Editions Vincent, Fréal et Co., 1970.
- « Le Méridien de Paris », *Techniques et architecture*, n°6, 28^e série, janvier 1968, pp. 66-67.
- « Le Méridien de Paris. A. G. Héaume, A. Persitz, architectes », *Techniques et architecture*, n°1, 30^e série, décembre 1968, pp. 88-94.



La façade projetée sur la rue Émile-Dubois comporterait des panneaux translucides (© Cité Architecture).



État projeté à l'angle des rues Dareau et Émile-Dubois (© Cité Architecture).



Vue actuelle (au dessus) et projetée (en dessous) de la façade de la rue Émile-Dubois (© Cité Architecture).

[95, BOULEVARD VOLTAIRE (11^E ARR.)]

Surélévation d'anciens bains publics du Second Empire

Pétitionnaire : M. MORIA, Jean-Arnaud

AM PARTICIPATIONS

PC 075 111 15 V 0037

Dossier déposé le 16/07/2015.

Fin du délai d'instruction : 30/11/2015.

« Surélévation de 2 et 4 étages d'un bâtiment de bureau de 1 étage après démolition de la toiture, création de toitures-terrasses végétalisées avec édicules techniques, création d'une trémie d'escalier au 1er étage, d'une trémie d'ascenseur à rez-de-chaussée et transformation d'une fenêtre en issue de secours à rez-de-chaussée sur cour.

SHON créée : 412 m² ; ST : 555 m² ; hauteur du projet : 20 m. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Décidée en 1857, l'ouverture du boulevard du Prince-Eugène (actuel boulevard Voltaire) a transformé radicalement l'urbanisme de l'est parisien en reliant directement la place de la Nation (alors du Trône) à la place de la République. Élevée à mi-parcours entre 1863 et 1865, la mairie du XI^e arrondissement forme le cœur d'un nouveau quartier, exemplaire du Paris du Second Empire.

L'architecte Avezard père signe, entre 1862 et 1863, six immeubles mitoyens, construits dans l'îlot situé immédiatement au nord-est de la mairie, parmi lesquels l'ac-



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade boulevard Voltaire.



Vue actuelle du bâtiment situé en fond de parcelle.

tuel 95, boulevard Voltaire.

Sur un terrain acquis en 1863, François-Léon Legénissel fait construire à cette adresse un immeuble de rapport standard, composé d'un corps de bâtiment principal en U, large de cinq travées sur le boulevard. Le fond de la parcelle est occupé par un bâtiment d'un étage seulement, en maçonnerie enduite, également disposé en U autour d'une cour propre. Dès 1866, cet édifice est à usage de bains publics.

Si la date de son changement de destination en bureaux n'est pas connue, son état actuel résulte d'une campagne de travaux conduite en 1991-1992 (Gilles Fourment, architecte). Le pavillon a été entièrement restructuré : l'escalier a été reconstruit, ainsi que les planchers et la toiture ; les façades ont été modifiées avec changement des fenêtres et pose de nouveaux garde-corps ; enfin, la cour a été affouillée en périphérie pour améliorer l'éclairage des bureaux en sous-sol.

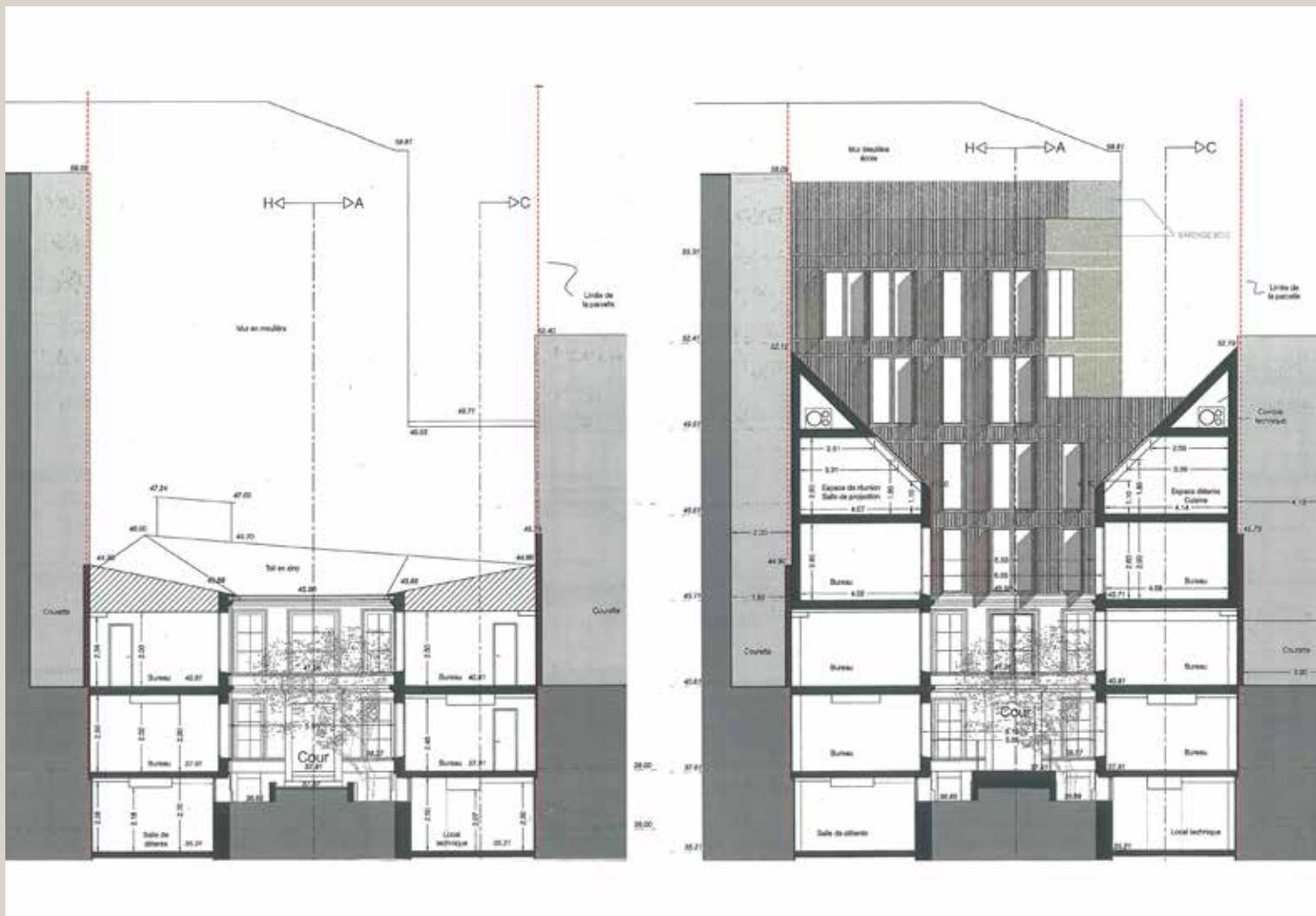
Le projet actuel vise à agrandir les surfaces de bureaux,

occupés par une PME en pleine expansion. Il consiste, après démolition de la toiture existante, à ajouter sur les ailes latérales un étage carré sous un haut comble droit et, sur l'aile du fond, deux ou quatre niveaux supplémentaires. Les structures neuves sont prévues entièrement en bois, les façades étant revêtues de tasseaux de mélèze ou de pin.

DISCUSSION

Les membres se prononcent à l'unanimité contre ce projet de surélévation qu'ils jugent hors d'échelle.

Certains membres mettent en avant le caractère pittoresque de la cour qui se trouverait défigurée par la proposition architecturale. Ils soulignent que l'un des charmes de Paris réside dans ces petites cours montrant en fond de parcelle des bâtiments hérités du XIX^e siècle, d'un caractère souvent modeste et qui ont conservé, malgré quelques transformations, leur aspect ancien. Ils regrettent le caractère presque agressif du projet en rupture



Coupes transversales de l'état actuel (à gauche) et de l'état projeté (à droite) (© XY Architecture).

complète avec l'existant.

Quelques membres insistent principalement sur le défaut de proportion du projet et le nombre de niveaux supplémentaires qui transformerait la cour en un fond de puits privé d'éclairage naturel. Une surélévation raisonnable, prenant en compte les possibilités du terrain, serait, pour eux, plus adaptée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison d'un seul étage construite en fond de cour sous le Second Empire, à usage de bains publics.

La Commission demande que soit conservée la hauteur originelle du bâtiment et s'oppose à toute surélévation qui, en densifiant le paysage de la cour, aurait pour effet d'en bouleverser radicalement l'image et d'en dégrader le charme hérité du XIX^e siècle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : 1752W 21, D¹P⁴ 1228 et 1230, DQ¹⁸ 682.
- Isabelle Parizet, « Inventaire des Immeubles parisiens datés et signés antérieurs à 1876 », *Cahiers de la Rotonde*, n° 24, 2001.



Plan masse du projet (© XY Architecture).



Vue d'insertion de la surélévation projetée (© XY Architecture).

[20, RUE SAINT-PAUL ET 16, RUE CHARLES-V (04^E ARR.)]

Modification des façades d'une maison du XVII^e siècle au Marais

Pétitionnaire : Mme GODIER, Véronique

SARL SEVENTH ART

PC 075 104 15 V 0025

Dossier déposé le 06/11/2015.

Fin du délai d'instruction : 09/05/2016.

« Restructuration d'un hôtel de tourisme de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, avec surélévation de 2 niveaux des parties en R+1 en façade sur cour partiellement ravalée, extension du sous-sol, redistribution intérieure avec démolition partielle de murs porteurs et de planchers pour création d'un escalier et d'un ascenseur, création d'une lucarne en brisis et de 3 fenêtres aux 2^{ème} et 3^{ème} étages côté rue et modification de la devanture avec pose de stores à rez-de-chaussée et en étages.

SHON supprimée : 22 m² ; SHON créée : 72 m² ; surface du terrain : 185 m². »

PROTECTION

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais.

PRÉSENTATION

La construction de cette maison s'inscrit dans le cadre large du lotissement de l'hôtel de la Reine, structuré autour de l'ouverture en 1544 de la rue Charles-V. La parcelle d'angle est adjugée, le 29 janvier 1544, à Pierre d'Orgemont, contrôleur du domaine de la Ville et vicomté de Paris. Sur celle-ci est attestée, dès 1603, une maison rue Saint-Paul et un jeu de paume au derrière, à l'enseigne de



Extrait du P.S.M.V.



Ci-dessus et ci-contre, vues actuelles du bâtiment à l'angle des rues Saint-Paul et Charles-V.



la « Conversion de saint Paul ». Des boutiques occupent le rez-de-chaussée alors que l'étage sert de logement au maître paumier. La maison actuelle présente toujours cette silhouette caractéristique des maisons bourgeoises antérieures au premier tiers du XVII^e siècle. Les hautes lucarnes maçonneries surplombant la rue Saint-Paul, dans leur variété de forme et leur manière d'interrompre la corniche, participent du même caractère empirique des maisons « ordinaires ». En 1786, le jeu de paume est remplacé par un petit immeuble de deux travées sur la rue Charles-V pour agrandir les logements. Dès le XIX^e siècle, l'usage en garni est avéré, alors que le local du rez-de-chaussée à l'angle est toujours un commerce.

La dernière rénovation semble dater de 1986. Sans apporter de modifications de volume au bâti, cette opération transforme lourdement le caractère de ces maisons en renouvelant profondément ses matériaux. Les couvertures sont entièrement refaites ainsi que les enduits des façades sur la courette.

Le projet actuel vise à rénover et à améliorer le confort de cet hôtel de tourisme. Pour cela, on envisage une extension sur la courette (déjà partiellement occupée) aux rez-de-chaussée, premier et deuxième étages – entraînant plusieurs percements dans les façades. Enfin, pour améliorer le confort des chambres situées à l'angle des deux rues, il est demandé de pouvoir ouvrir de nouvelles fenêtres dans le mur pignon sur la rue Charles-V (pour l'instant uniquement aux 2^e et 3^e étages, le 1^{er} étant encore dépendant du commerce). Ces baies reproduiraient sur le pignon fin XVI^e / début XVII^e la trame de la façade de la maison de 1786, rue Charles-V, et tendraient à unifier ces deux élévations en une seule composition.

DISCUSSION

L'unanimité se fait parmi les membres contre le projet. Plusieurs mettent en avant l'importance et l'authenticité de ce petit immeuble du XVII^e siècle perceptible dans l'existence d'un pignon aveugle, ce qui confère à la



En haut : élévations sur la rue Charles-V, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Studio Prédine architecture).

En bas : coupes transversales du revers de l'immeuble sur la rue Saint-Paul, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Studio Prédine architecture).

construction une identité et une réalité historiques qu'il convient de préserver. Le percement de nouvelles fenêtres est rejeté par tous, ainsi que le projet d'extension sur la cour, jugé contraire à l'esprit de la loi Malraux et du plan de sauvegarde du Marais qui appelle au contraire à la reconquête des espaces intérieurs. Un membre s'étonne par ailleurs de la proposition de creuser des caves et rappelle le risque d'effondrement lié à ce type de travaux. Certains proposent également de réaliser une étude historique du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation d'une maison ancienne du Marais occupée aujourd'hui en hôtel.

La Commission prend connaissance de l'ampleur des travaux, qui comprennent le percement de fenêtres dans un mur pignon aveugle pourtant caractéristique d'une mai-

son ordinaire du premier tiers du XVII^e siècle, une extension du bâti à l'arrière qui aurait pour conséquence de saturer la courte qui'il serait au contraire souhaitable de libérer de ses constructions parasites et un affouillement complet du sous-sol qu'il conviendrait de préserver. Elle s'étonne que de telles transformations allant à rebours des dispositions anciennes d'une maison dont la qualité patrimoniale ne fait aucun doute puissent être envisagées et s'oppose fermement à ce projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

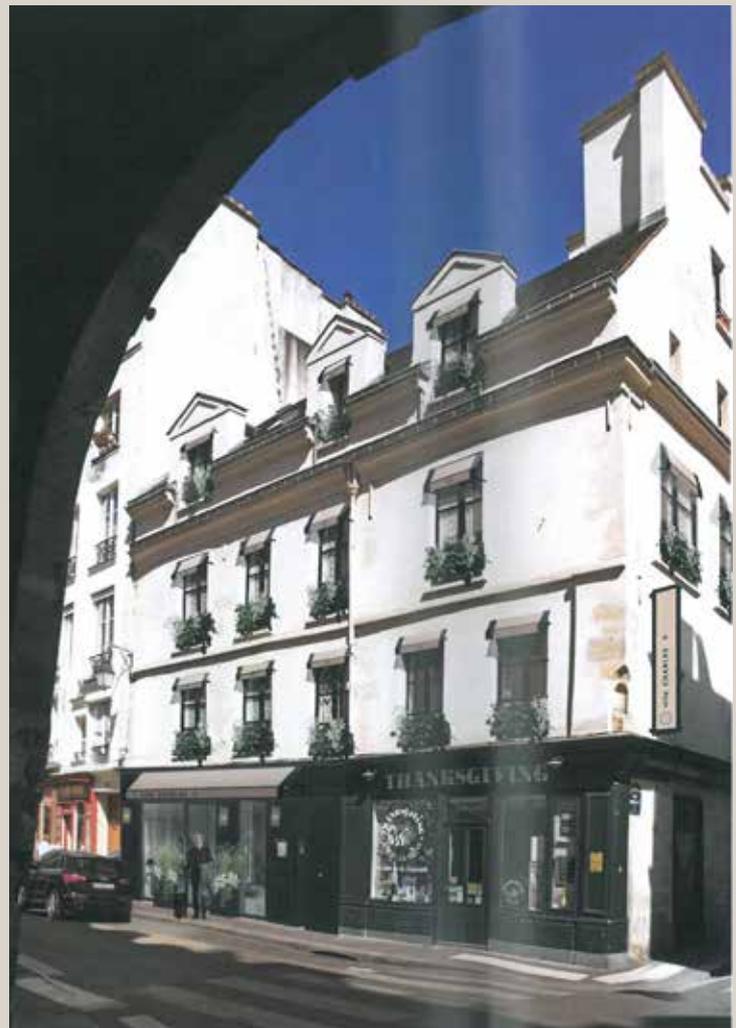
- Archives nationales : MC/ET/CV/1170 (17 janvier 1729) et MC/ET/LXI/746 (23 février 1818).

- Archives de Paris : D²P⁴ 1052 et 1053, DQ¹⁸ 271 et 272.

- Alexandre Gady, *Le Marais*, Paris, Le Passage, 2004, p. 82.



Plan du niveau des caves, états actuel (en haut) et projeté (en bas)
(© Studio Prédine architecture).



Vue d'insertion du projet à l'angle des rues Saint-Paul et Charles-V
(© Studio Prédine architecture).

[1, RUE DE SAINT-PÉTERSBOURG (08^E ARR.)]

Démolition partielle d'une ancienne halle de messageries

Pétitionnaire : M. ROBIN, Gilles
SCCV EUROPE SAINT-LAZARE
PC 075 108 15 V 0073

Dossier déposé le 10/11/2015.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Construction, sur rue et place, après démolition partielle du bâtiment existant de la SNCF, de 5 étages de bureau sur les rez-de-chaussée et 1er étage conservés transformés au rez-de-chaussée en extension des bureaux et au 1er étage en école supérieure internationale, avec toiture-terrasse végétalisée, et réhabilitation de la halle attenante dite « des Messageries », de 2 étages, à usage de restaurant d'entreprise de la SNCF transformé au 1er étage en locaux pour l'école créée, démolition pour reconstruction

du 2ème étage et construction d'une mezzanine pour création de bureaux, et démolitions partielles de chaque versant de toiture pour construction de coursives extérieures avec modification du lanterneau pour vitrage des parties supérieures.

SHON supprimée : 611 m² ; SHON créée : 6149 m² ; surface du terrain : 4073 m². »

PROTECTION

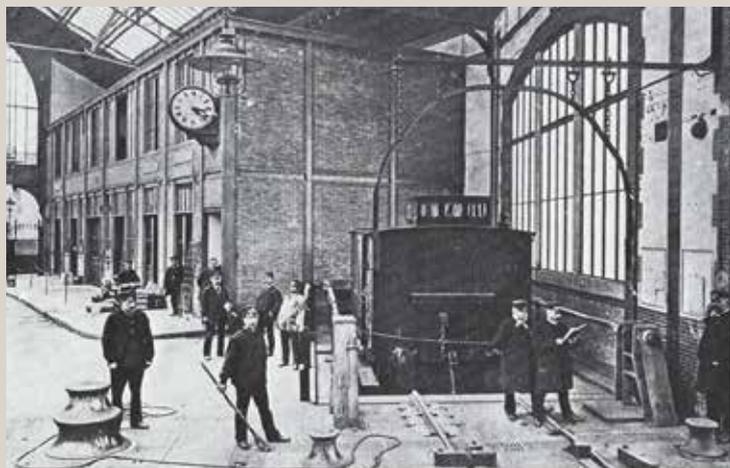
Aucune.

PRÉSENTATION

Construites par les ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest à l'angle de la rue de Saint-Péters-



Extrait du P.L.U.



L'ascenseur à wagons des messageries Saint-Lazare.



Palais des Expositions Citroën. Un côté du grand hall, vu de l'escalier central.

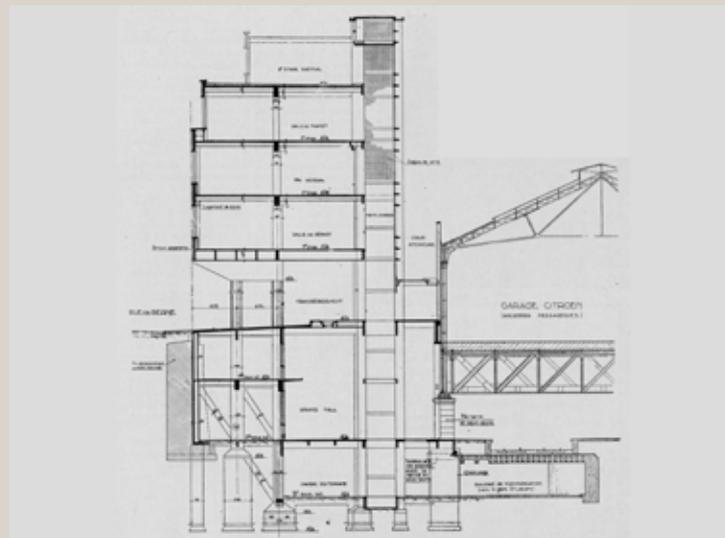
bourg et de la rue de Berne, les halles métalliques du service des messageries de la gare Saint Lazare - il y en avait deux à l'origine - ont fonctionné à partir de 1885. La plus longue (108 mètres), établie le long des voies ferrées à la hauteur du pont de l'Europe, est toujours présente. Elle a été prolongée en 1913 jusqu'au boulevard des Batignolles. La seconde, plus courte (50 mètres) et qui longeait la rue de Berne, a été démolie en 1934 au moment de la fermeture des messageries. Elle a laissé la place à un centre de tri postal construit par Léon Azéma. Le bâtiment, qui constitue un exemple remarquable de l'architecture publique post Trente, est encore en activité, la Poste continuant d'utiliser la plateforme ferroviaire pour l'acheminement du courrier, en liaison avec la SNCF. Les deux halles, élevées au-dessus des voies, permettaient le transbordement des marchandises. Les wagons tirés par une locomotive jusqu'à la gare inférieure étaient ensuite montés jusqu'à la plateforme de la gare supérieure, située au niveau de la rue, au moyen de monte-charges hydrauliques, afin d'y être dé-

chargés. Leurs contenus étaient ensuite manutentionnés jusqu'à des véhicules stationnés en bordure de voirie. Chaque détail structurel avait été soigneusement étudié, y compris sur le plan esthétique. C'est ainsi que l'ossature métallique portant la halle du côté des voies a été construite avec des poutres à treillis, qui règnent sur toute la longueur de la plateforme, alors que, pour le reste de la structure, ont été utilisés de simples croisillons. Ce modèle à treillis avait été choisi pour s'harmoniser avec les poutres de même type adopté à l'origine pour le pont de l'Europe. La couverture de la grande halle a été en partie transformée depuis le XIX^e siècle : le lanterneau occupant le sommet du toit était fermé par des lames de persiennes métalliques aujourd'hui disparues ; la moitié inférieure de la couverture était vitrée - la partie supérieure étant couverte en zinc - et les grands balcons circulaires ouverts en façade et qui permettaient de manœuvrer les wagons sur la plateforme ont été détruits.

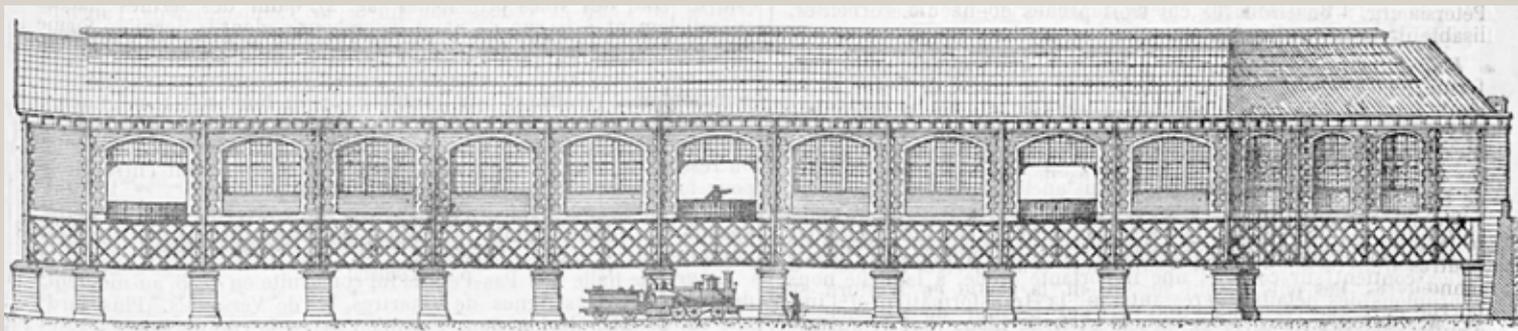
Une troisième halle, réservée aux bureaux, et qui pro-



Palais des Expositions Citroën, construit à l'emplacement de l'extrémité sud-est de la grande halle.



Coupe transversale du Tri postal construit rue de Berne à l'emplacement d'une des deux halles détruites (publiée dans *Travaux*, n° 66, juin 1938).



Élévation du bâtiment des Messageries, côté voies (publiée dans *Le Génie Civil*, n° 13, juillet 1886).

longeait la halle principale en marquant un léger coude, ouvrait sur la rue de Saint-Pétersbourg. En 1931, les deux parties sont louées au constructeur d'automobiles André Citroën et celle, sur la rue, devient, après seulement trois semaines de travaux, le Palais des Expositions Citroën. Sa transformation et son réaménagement ont été confiés à l'architecte Georges Wybo qui a gardé la partie haute du pignon vitré d'origine (toujours visible). Il avait précédemment construit, pour la même entreprise, dans un style très différent, un pavillon d'exposition, quai de Javel. L'ensemble est resté en place et forme l'entrée monumentale actuelle. Les circulations intérieures ont été complètement modifiées. Au pont de l'Europe, le visiteur pouvait découvrir les derniers modèles du constructeur. Il y avait aussi un bar-salon de thé avec orchestre, un cinéma – on y projetait la Croisière jaune (1934) -, ainsi qu'un grand choix de véhicules d'occasion exposés à l'arrière, dans la grande halle. Cette vitrine commerciale très réputée a fermé ses portes après la Seconde Guerre mondiale.

Le projet prévoit aujourd'hui la démolition totale de l'ancien Palais des expositions et son remplacement par un immeuble de bureaux de plein gabarit sur la rue de Saint-Pétersbourg. Cette construction verre et bois posée sur les anciennes structures dissimulerait en grande partie le bâtiment Azéma et son pignon aveugle. L'espace intérieur de la halle arrière serait entresolé sur plusieurs niveaux afin de pouvoir y installer une école d'études supérieures privée. Les plateaux intérieurs seraient détachés de l'enveloppe initiale afin de créer des coursives latérales au revers de façades anciennes.

DISCUSSION

Un membre rappelle que le bâtiment fait partie de l'histoire du quartier et s'intègre parfaitement dans le paysage à caractère industriel du site. En sus de son intérêt architectural, le lieu est important pour l'histoire de l'automobile puisqu'était installé là au début des années 1930 le palais des expositions « Citroën ». Un membre souligne le rôle



Vue actuelle de la façade de l'ancien bâtiment Citroën, rue de Saint-Pétersbourg.



Vue actuelle de l'ancienne halle des Messageries, côté voies, vue du boulevard des Batignolles.



Vue actuelle de l'ancienne halle des Messageries, vue du pont de l'Europe.

de cette halle et, plus généralement, celui de la gare Saint-Lazare en tant que porte d'entrée dans Paris. Il convient pour lui de préserver et de mettre en valeur cette ambiance ferroviaire. Un autre fait état de la qualité du bâtiment mi-toyen construit par Azéma, dont la vue serait masquée par le nouvel immeuble. Tous s'accordent sur la nécessité de conserver les bâtiments actuels et de privilégier une intervention qui soit en cohérence et en harmonie avec le patrimoine existant. Enfin, il est proposé qu'une protection au titre du P.L.U. de cette adresse soit demandée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation et de démolition partielle d'une ancienne halle de messagerie.

La Commission rappelle l'importance de ce bâtiment lié au développement du réseau ferroviaire de la gare Saint-Lazare au XIX^e siècle et souligne les grandes qualités spatiales

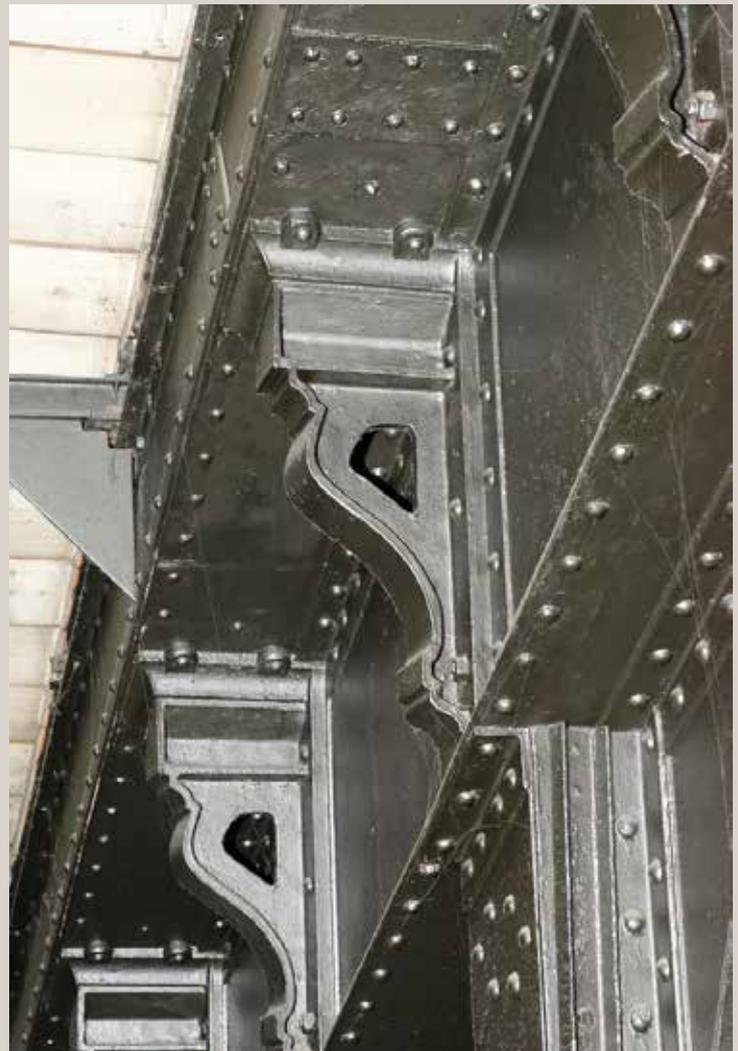
et structurelles de son architecture. Elle indique également que l'intervention due, dans les années 1930, à l'architecte Georges Wybo, qui transforma les premières travées de la halle en palais des expositions « Citroën », constitue un moment important de l'histoire de l'automobile à Paris et un bel exemple de remploi et d'intégration urbaine réussis. La Commission se prononce pour ces raisons contre la démolition envisagée qui verrait la disparition de la halle « Wybo » au profit de la construction d'un immeuble de 6 étages et la mise à nu partielle de la charpente métallique de la halle d'origine. Elle demande également que l'ensemble bénéficie d'une protection au titre du P.L.U.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

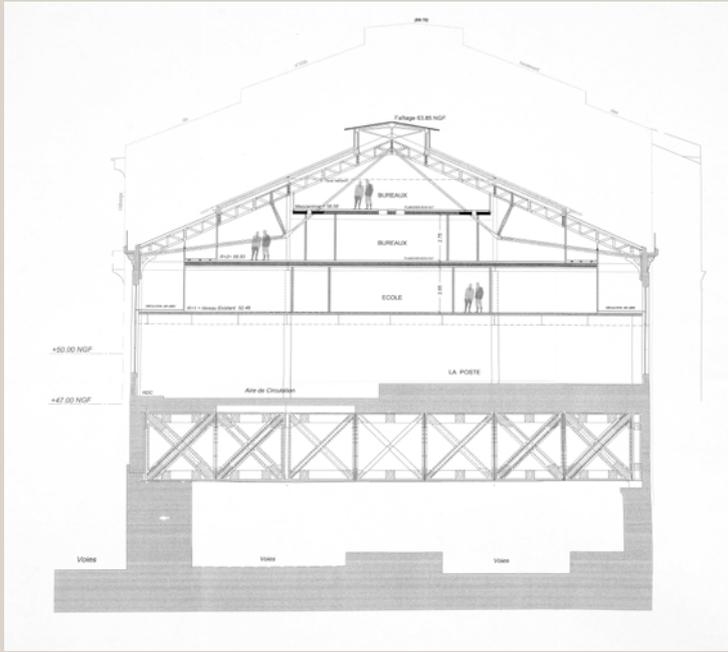
- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : D⁴P⁴ 1054 et VO²³ 23.
- A. Alexandre, « Agrandissement de la gare Saint-Lazare à Paris », *Le Génie Civil*, n° 13, juillet 1886, p. 193-198.



Détail de la façade de l'ancien bâtiment Citroën, rue de Saint-Pétersbourg.



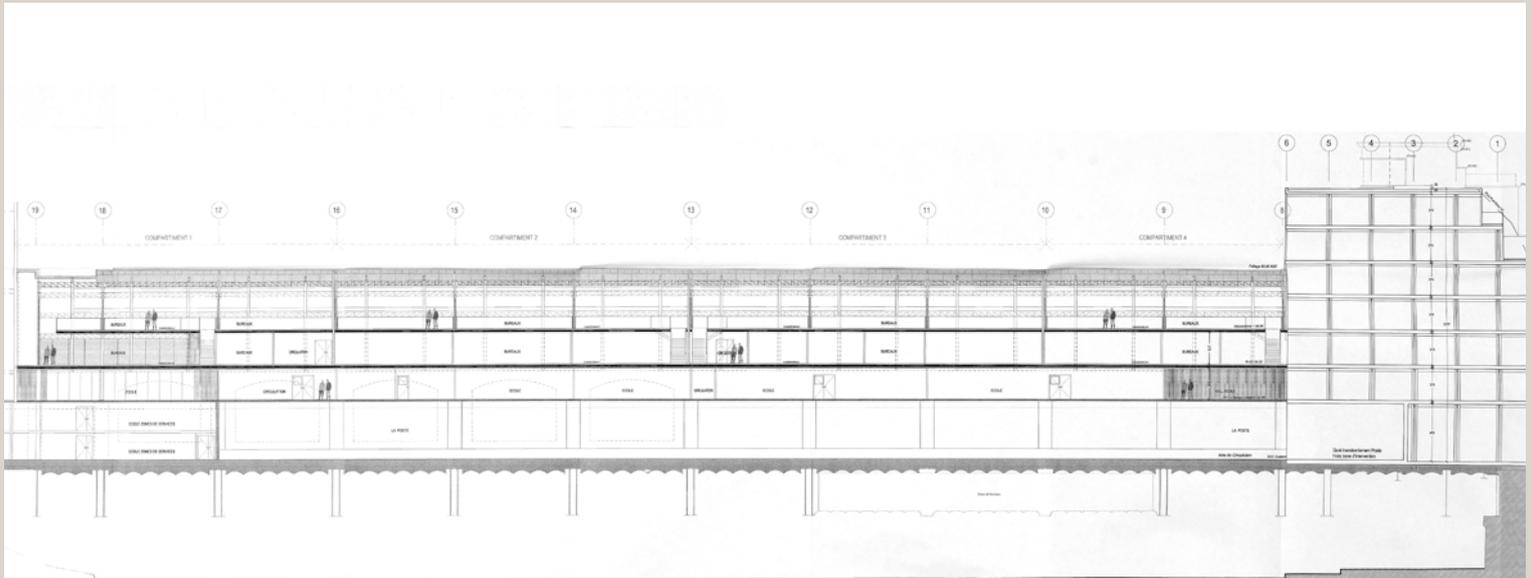
Détail de la charpente métallique de la halle.



Coupe transversale de la grande halle transformée, état projeté (© Layhani Architecture).



Vue de la partie haute de la halle, état actuel.



Coupe longitudinale de la halle transformée, terminée par le nouvel immeuble, état projeté (© Layhani Architecture).



Vue perspective du bâtiment sur rue, état existant (© Layhani Architecture).



Vue perspective du nouveau bâtiment sur rue, état projeté (© Layhani Architecture).

[73, RUE DU FAUBOURG-SAINT-ANTOINE (11^E ARR.)]

Restructuration lourde d'un immeuble de faubourg

Pétitionnaire : Mme MAURY, Jacqueline
SOCIETE CISE

PC 075 111 15 V 0051

Dossier déposé le 30/10/2015.

Fin du délai d'instruction : 19/06/2016.

« Réhabilitation et surélévation de 2 étages d'un bâtiment à usage de commerce à rez-de-chaussée et 1er étage, et d'hôtel de tourisme du 1er au 4ème étage, changement de destination partiel du local commercial au 1er étage en hébergement hôtelier, création d'un ascenseur, déplacement de la trémie d'escalier, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la couverture et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

SHON supprimée : 41 m² ; SHON créée : 120 m² ; surface du terrain : 172 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Documenté à partir de 1715, cet immeuble a connu les altérations habituelles du bâti du faubourg Saint-Antoine, rendant difficile l'appréciation de son ancienneté.

De 1715 à 1770, cette parcelle est occupée par deux corps de logis, l'un sur la rue et l'autre en fond de cour, sans liaison entre eux. Le bâtiment antérieur présente quatre travées de large et deux étages carrés sous un comble brisé



Extrait du P.L.U.



Ci-dessus, vue actuelle des façades sur cour.

Ci-contre, vue actuelle de la façade rue du Faubourg-Saint-Antoine.



couvert de tuiles et d'ardoises - soit une volumétrie modeste, mais qui ne peut être antérieure au milieu du XVII^e siècle -. Le rez-de-chaussée est traversé à gauche par un passage cocher de servitude menant à la parcelle située au derrière ; le reste est occupé par une boulangerie (dont le fournil occupe le rez-de-chaussée du bâtiment de fond de cour). Les étages sont composés de quatre chambres à cheminée desservies par un escalier central à deux noyaux. Ces dispositions générales évoluent avant la Révolution, puisqu'en 1793, le bâtiment sur rue est surélevé d'un étage. Entre 1838 et 1844, le logis du fond est démoli au profit d'une construction neuve, de même élévation que le bâtiment de devant. La date de la transformation du comble brisé sur rue en étage carré n'a pas été établie (postérieure à 1875), tout comme l'époque de la construction du raccord entre les deux corps de bâtiment.

Aujourd'hui, le berceau de cave sous la boutique et l'escalier rampe sur rampe et à balustres de bois tournés du bâtiment sur la rue sont les derniers témoignages de l'an-

cienneté de l'immeuble qui semble avoir très tôt servi de logement pour les ouvriers du faubourg avant de devenir un garni. Ce dernier usage a été maintenu jusqu'à récemment. L'absence d'entretien a entraîné les dégradations d'usage sans pour autant mettre en péril la construction. Le projet actuel consiste à aménager une résidence hôtelière (type appart'hôtel) après rénovation générale et surélévation de l'immeuble. La distribution intérieure serait entièrement modifiée, entraînant la disparition de l'escalier ancien. La séquence d'entrée traditionnelle – allée longeant la boutique et menant à l'escalier – serait par ailleurs supprimée de manière à agrandir le commerce (l'entrée de l'hôtel s'effectuerait par le passage cocher voisin). En l'absence de sondages de structure, aucune information n'est donnée dans le dossier sur la nature des planchers ni sur leur conservation. Les façades sur la courette (largement visibles du passage et de la cour du 71) seraient isolées par l'extérieur et revêtues de briques noires mates. Sur la rue, la surélévation prendrait la forme d'une toi-



Vue actuelle de l'escalier XVII^e qui serait démolé.



Ci-dessus et ci-dessous, vues actuelles de l'intérieur du bâtiment.



ture double hauteur, couverte en zinc, et percée de deux lucarnes géantes.

DISCUSSION

La discussion porte à la fois sur la destruction de l'escalier datant du XVII^e siècle et sur la nature et la couleur des matériaux utilisés pour la façade sur cour. Certains membres regrettent la disparition de cet escalier et demandent qu'une solution alternative soit trouvée qui permette de le conserver. D'autres membres jugent incongru l'emploi de matériaux sombres pour la cour, alors qu'en règle générale il est conseillé d'éclairer les cours. En revanche, le projet de surélévation du bâtiment sur rue ne rencontre pas d'opposition de la part de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de

surélévation d'un immeuble du XVII^e siècle destiné à être aménagé en résidence hôtelière.

La Commission se prononce contre la démolition de l'escalier d'origine rampe sur rampe, encore en bon état de conservation, et demande que la redistribution intérieure projetée soit revue en conséquence.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

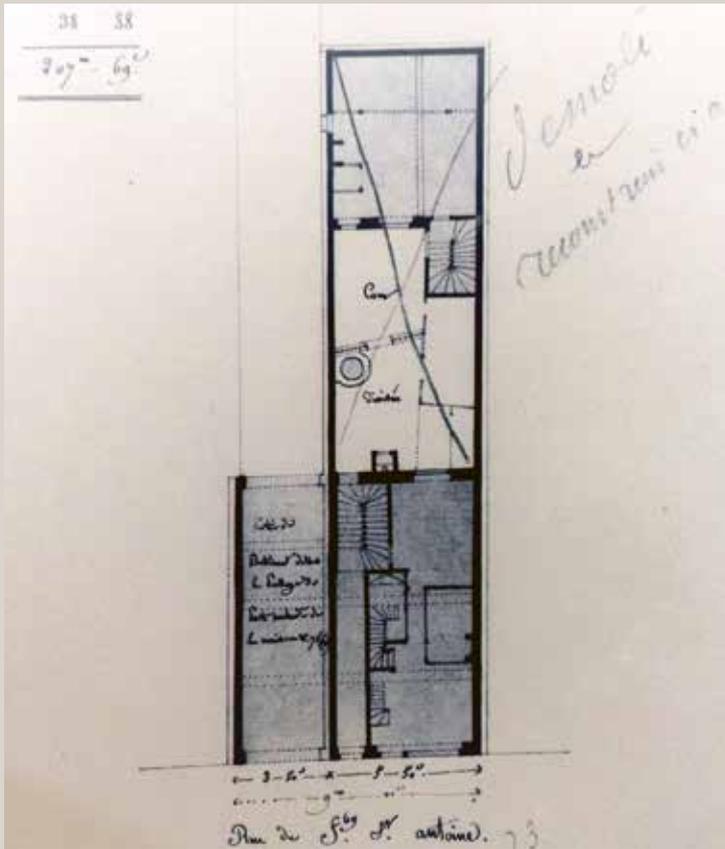
- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales F31/64/84 et 85, Z1J 522 (16 décembre 1715), MC/ET/LXVIII/322 (27 septembre 1716), MC/ET/CXXII/752 (30 août 1770), MC/ET/LV/158 (18 thermidor an 3 [5 août 1795]), MC/ET/XXVIII/766 (3 avril 1822), MC/ET/XXVIII/784 (22 et 28 janvier 1824), MC/ET/XXXIV/1084 (27 avril 1843).
- Archives de Paris : D¹P⁴ 403, DQ¹⁸ 356.
- Dominique Hervier et Marie-Agnès Férault, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage*, Cahiers du patrimoine, 1998, p. 116-120.



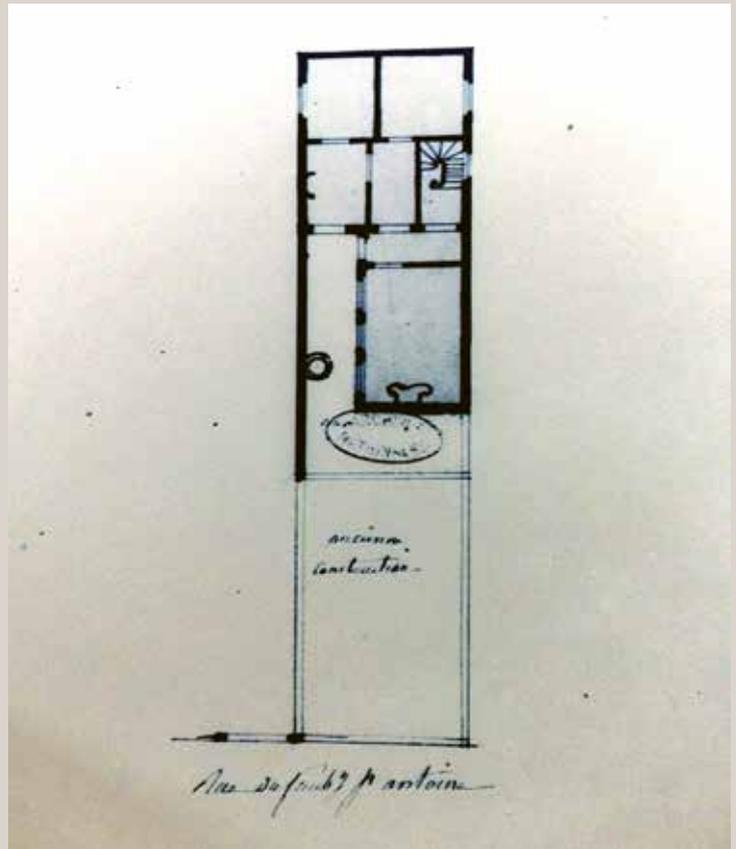
Vue de la façade projetée rue du Faubourg-Saint-Antoine (© Atelier urbain Anne Durand / Atelier Philippe Tirot).



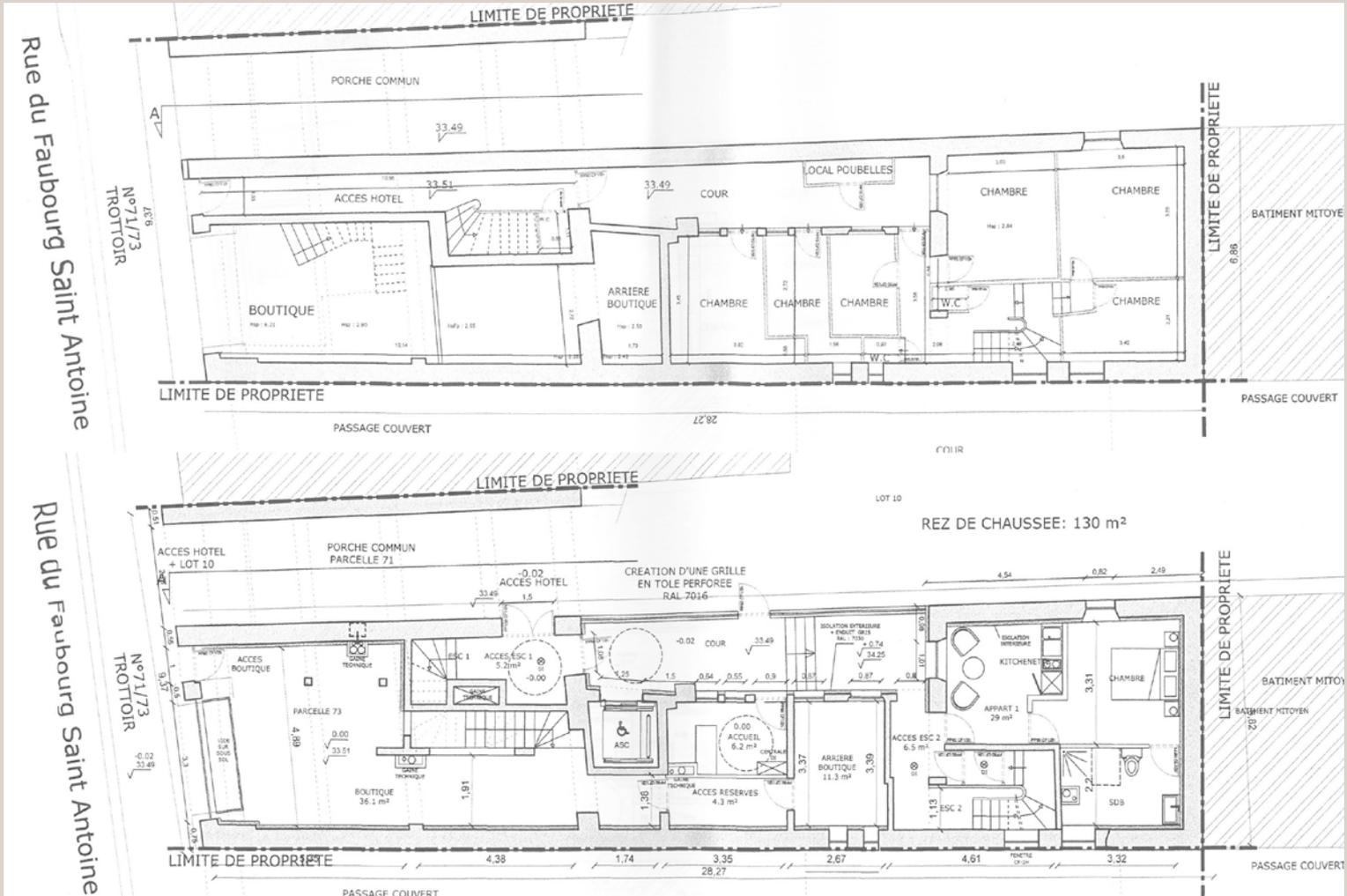
Vue de la façade côté cour, état projeté (© Atelier urbain Anne Durand / Atelier Philippe Tirot).



Relevé cadastral de l'immeuble daté de 1829 (Archives nationales).



Relevé cadastral de l'immeuble en fond de parcelle daté de 1844 (Archives nationales).



Plans du rez-de-chaussée, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Atelier urbain Anne Durand / Atelier Philippe Tirot).

[9B-13, RUE DES ROSES ET 12, RUE DE LA MADONE (18^E ARR.)]

Densification d'une résidence-foyer des années 1930

Pétitionnaire : M. DUCLOZ, Alain

SARL CERIS

PC 075 118 15 V 0014

Dossier déposé le 06/03/2015.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Transformation d'un bâtiment de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et jardin, à usage de locaux culturels et logements pour les sœurs transformés en résidence étudiante avec démolition de la toiture côté jardin pour réhaussement en vue de l'aménagement des combles et construction d'une extension en façade arrière, modification des liaisons verticales, transformation avec modification d'aspect extérieur des locaux culturels à rez-de-chaussée côté rue et cour du bâtiment

attenant de 10 étages, en locaux communs et chambres d'étudiants, et construction d'un bâtiment de 2 étages sur jardin (69 chambres créées au total) avec toiture-terrasse végétalisée.

SHON supprimée : 68 m² ; SHON créée : 566 m² ; surface du terrain : 1231 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Cette résidence-foyer a été élevée en 1930 pour la société des amis de Jeanne d'Arc avec la dénomination initiale de « presbytère ». La façade, sur la rue des Roses,



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade rue des Roses et détail de la façade, côté cour.



Vue actuelle de la façade, côté cour.

montre une mise en œuvre soignée, qui présente de discrets rappels de l'architecture religieuse néo-romane dont l'architecte, Georges Closson, fait usage, à la même époque, en construisant la basilique Sainte-Jeanne-d'Arc toute proche. La façade arrière, qui a reçu un traitement comparable bien que plus simple, s'organise autour d'un élégant escalier central. Au-dessus du rez-de-chaussée dédié à des locaux communs (l'accueil, un réfectoire et une cuisine), chaque étage courant, dont la distribution subsiste, rassemble huit cellules. Occupé dernièrement par les missionnaires du Sacré-Cœur qui n'ont pas réalisé de transformation notable, le bâtiment a conservé sa cohérence entre ses façades avant et arrière, et son espace intérieur.

L'actuel projet vise à transformer le bâtiment en résidence étudiante. Les chambres seraient modernisées en étant équipées de salles de bain individuelles. Pour cela, l'immeuble serait épaissi sur le jardin, où une nouvelle façade contemporaine ferait face à une annexe basse

construite à neuf. La cohérence d'origine serait rompue au profit d'un assemblage bifront, hétérogène. Cette nouvelle façade serait visible, de loin, depuis la rue de la Madone dont elle n'est séparée que par des constructions basses.

DISCUSSION

La discussion porte sur l'épaississement du bâtiment côté jardin qui entraînerait la démolition de la façade arrière. Certains membres s'étonnent du projet, mettant en avant pour cela la qualité architecturale du bâtiment et son homogénéité. Un membre souligne également l'intérêt de l'aménagement intérieur de l'immeuble et de son escalier bénéficiant d'un éclairage naturel et appelé à disparaître. Face à ces différentes pertes, certains membres réclament d'autres propositions de la part de l'architecte et estiment que la piste d'une extension dans le jardin, permettant de trouver les surfaces nécessaires, devrait être suivie.



Vue depuis la rue de la Madone.



Vue actuelle de l'escalier.



Vue actuelle du jardin.

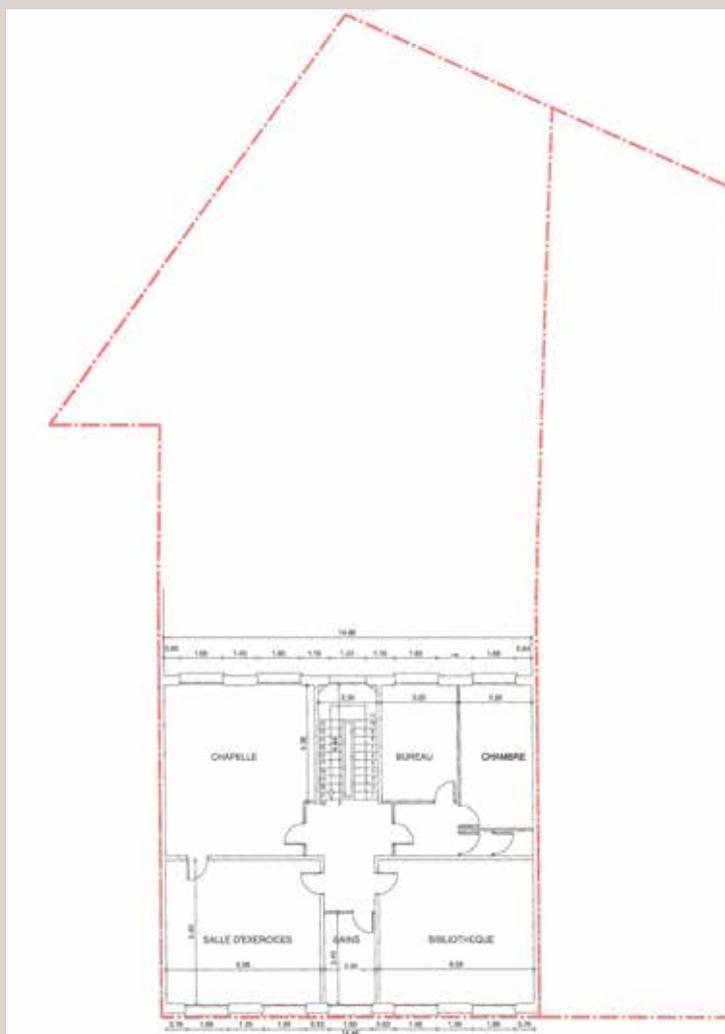
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'une résidence-foyer élevée en 1930 pour le compte de la société des amis de Jeanne d'Arc.

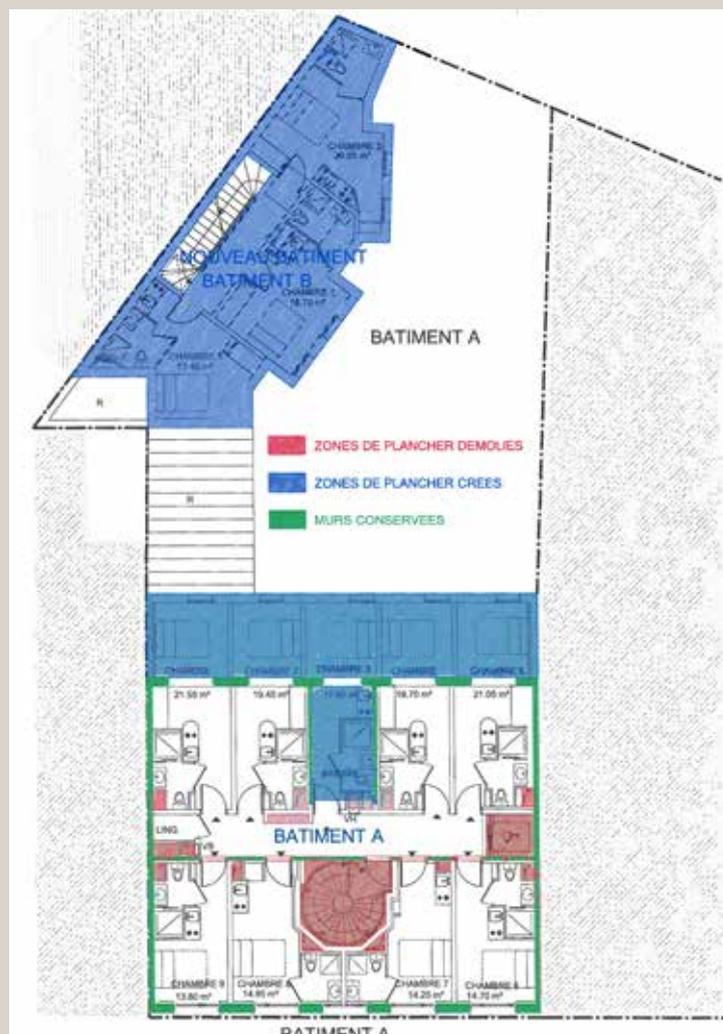
La Commission souligne la qualité architecturale de l'immeuble dont les références néo-romanes renvoient à la basilique Sainte-Jeanne-d'Arc construite à proximité par le même architecte, Georges Closson. Elle souhaite que les surfaces supplémentaires projetées, obtenues grâce à l'épaississement arrière du bâtiment au prix de la démolition de la façade d'origine qui serait remplacée par une façade contemporaine, soient plutôt prévues dans la construction neuve élevée dans le jardin. Elle demande également la conservation de l'escalier central qui bénéficie d'un éclairage naturel et dont les volées, de belle facture, et la trame de fenêtres structurent fortement l'élévation.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹² 503.
- Fabien Bellat, « Georges Closson. L'architecte, l'Orient et l'ordinaire », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n° 18, 2009, pp. 21-38.



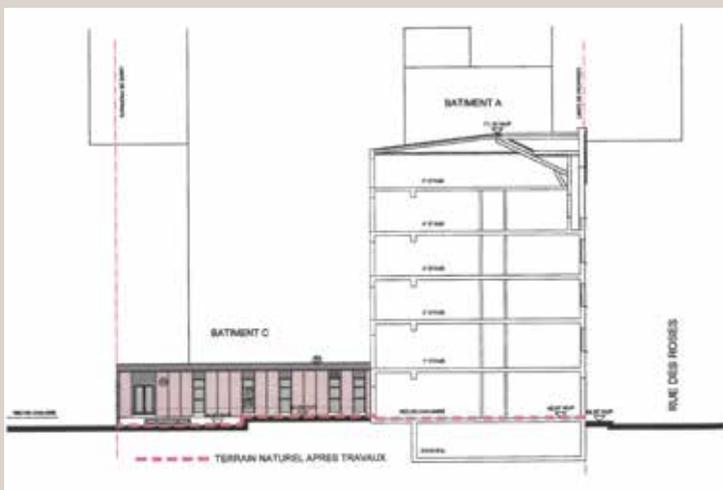
Plan du premier étage, état existant (© S.A. d'architecture Pierre et Cédric Vigneron & Partenaires).



Plan du premier étage, état projeté. En bleu, les adjonctions. En rouge, les parties démolies (© S.A. d'architecture Pierre et Cédric Vigneron & Partenaires).



Élévations de la façade côté cour, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© S.A. d'architecture Pierre et Cédric Vigneron & Partenaires).



Coupes transversales, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© S.A. d'architecture Pierre et Cédric Vigneron & Partenaires).



Perspective d'intégration, vue sur le jardin (© S.A. d'architecture Pierre et Cédric Vigneron & Partenaires).

[101, RUE LA FAYETTE (10^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Surélévation et épaississement d'un immeuble de rapport

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Au sud-ouest de l'ancien clos Saint-Lazare, une portion du quartier Poissonnières est renouvelée à partir de 1825 entre l'actuelle place Franz-Liszt et l'église Saint-Vincent-de-Paul contemporaine. La rue Charles-X, rebaptisée rue La Fayette après 1830, est élargie à cette occasion et bordée d'une série d'immeubles de trois à quatre étages carrés sur rez-de-chaussée, aujourd'hui protégés au P.L.U. L'immeuble de rapport du n° 101, construit à leur suite, offre un aspect comparable et semble dater, lui aussi, du premier tiers du XIX^e siècle. Il présente une façade symé-

trique, élevée de quatre étages sur rez-de-chaussée de boutiques, à faux appareil, rythmée de chaînages qui surmontent au centre deux pilastres cannelés. Les cinq travées de baies sont décorées de chambranles. Cette élévation s'achève par une forte corniche sur consoles. L'immeuble se prolonge, sur un terrain contraint, par deux petites ailes également symétriques, établies de part et d'autre d'une cour étroite.

Au fond de cette cour un bâtiment placard, implanté en limite de fond de parcelle, attesté à la fin du XIX^e siècle, est élevé de trois étages carrés sur rez-de-chaussée.

L'étude de faisabilité envisage de modifier l'occupation de la parcelle au profit d'un immeuble unique, plus compact. L'immeuble sur cour dont la situation, en vis-à-vis



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade rue La Fayette.



Vue perspective de la rue La Fayette vers le sud-ouest.

[71, RUE COMPANS (19^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Extension d'une maison de santé de 1935

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU :

« Bâtiment R+3 du début du siècle et de style Bauhaus.
Façade en brique laissant apparaître l'intérieur d'îlot par
des jeux de volumes en arrondis. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 16 décembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 décembre 2011 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet d'extension d'une maison de santé édifiée en 1935 et surélevée en 1956.

La Commission a exprimé son opposition au projet de

construction d'une extension sur la terrasse, qui serait de nature à compromettre la volumétrie et les caractéristiques architecturales de cet édifice, protégé au titre du P.L.U. »

- Séance du 11 mai 2012 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 mai 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet d'extension d'une maison de santé des années 1930, protégée au titre du P.L.U.

Dans la mesure où le projet renonce à la création d'une extension vitrée sur la terrasse du premier étage, dans le creux formé par la façade sur rue, au profit d'une extension sur la courette arrière, la Commission a levé le vœu



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade rue Compans.



Vue actuelle dans la perspective de la rue Compans vers l'ouest.



Vue actuelle de la façade rue Compans vers l'est.

adopté le 16 décembre 2011. »

PRÉSENTATION

Ce centre de soins d'une douzaine de chambres, « maison de santé » dès l'origine, a été édifié en 1935 par l'architecte Jalgon, puis surélevé au milieu des années 1950 dans le même style, inspiré par le Bauhaus. Les dimensions modestes de la parcelle ont conduit l'architecte à concevoir cette clinique à la manière d'une villa. Afin d'augmenter le développement des façades, le volume s'ouvre en U et permet de varier l'orientation des chambres. La couverture du rez-de-chaussée, implanté à l'alignement, est aménagée en terrasse-jardin entre les ailes.

La surélévation ancienne, en se limitant à un seul niveau, a conservé cette petite échelle et l'expression architecturale, distinctes de celles des immeubles de rapport voisins.

Cette volumétrie a été conservée par les réaménagements de la fin du XX^e siècle qui ont redistribué l'intérieur

à rez-de-chaussée et déplacé l'escalier.

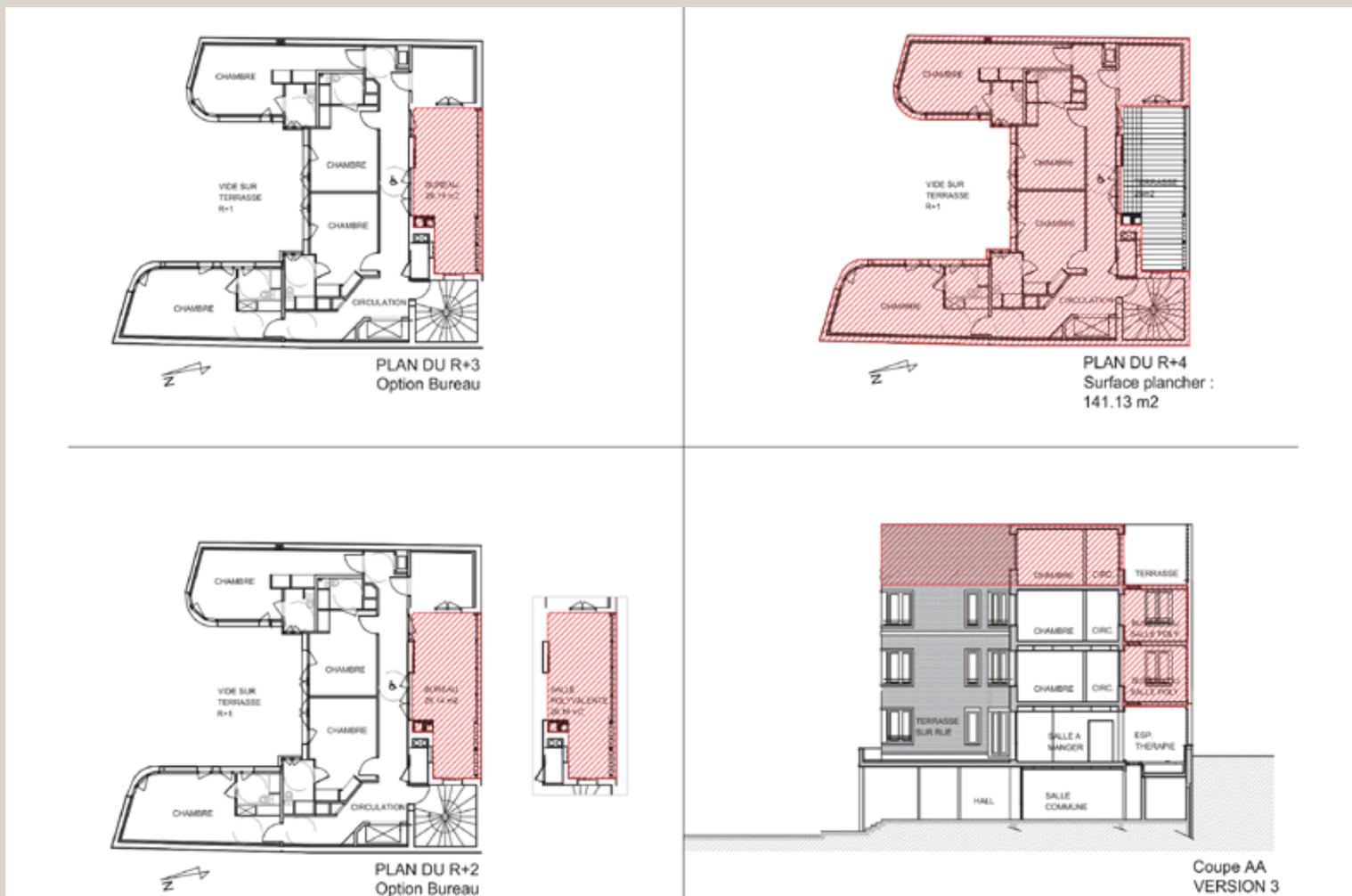
En décembre 2011, la Commission du Vieux Paris s'est prononcée contre le comblement du creux central par un volume vitré ajouté sur la terrasse mais a validé une extension de petite dimension, réalisée depuis, sur l'arrière.

À présent, la faisabilité d'une surélévation d'un, voire deux étages, est étudiée pour l'agrandissement du même équipement.

La motivation de la protection au P.L.U., bien que succincte, dénombre les étages.

DISCUSSION

La discussion porte principalement sur les conséquences d'une protection au titre du P.L.U. Un membre fait remarquer que « protéger » devrait interdire par principe toute transformation du bâti. Quelques membres estiment que, dans le cas présent, les modifications sur rue demandées ne portent pas atteinte à l'immeuble, dans la



Plans projetés des niveaux R+2 à R+4 et coupe longitudinale du bâtiment projeté (en rouge, les surfaces créées) (© Alain Dollé Architectes).

mesure où elles ne dénaturent pas l'identité du bâtiment. Un autre souligne que les héberges latérales autorisent une attitude plus compréhensive par rapport au projet de surélévation. Pour la majorité des membres, autoriser le projet examiné reviendrait à mettre en danger la qualité même de la partie protégée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet d'extension d'une maison de santé de 1930, protégée au titre du P.L.U.

Au vu de la motivation de cette protection qui vise de façon précise la volumétrie du bâti (R+3), la Commission s'oppose par avance à toute demande de surélévation des bâtiments.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹² 157 et 1069W 740.



Perspectives axonométriques du bâtiment côté cour, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Alain Dollé Architectes).



Vues de la façade sur rue, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Alain Dollé Architectes).

[26, RUE DE L'ÉCHIQUIER (10^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Réhabilitation lourde de maisons antérieures à la Restauration

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig

SIEMP

PC 075 110 14 V 0053

Dossier déposé le 23/12/2014

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation et de bureaux sur rue et cour avec ravalement de l'ensemble des façades, pose d'une isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, recréation de baies au R+1 sur cour, changement de destination des surfaces de bureaux en habitation aux 1^{er} et 2^e étages (11 logements créés), modification du volume de la toiture en vue de la création de surface de plancher au R+3 et suppression des lucarnes sur cour.

SHON supprimée : 49 m² ; SHON créée : 26 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U.

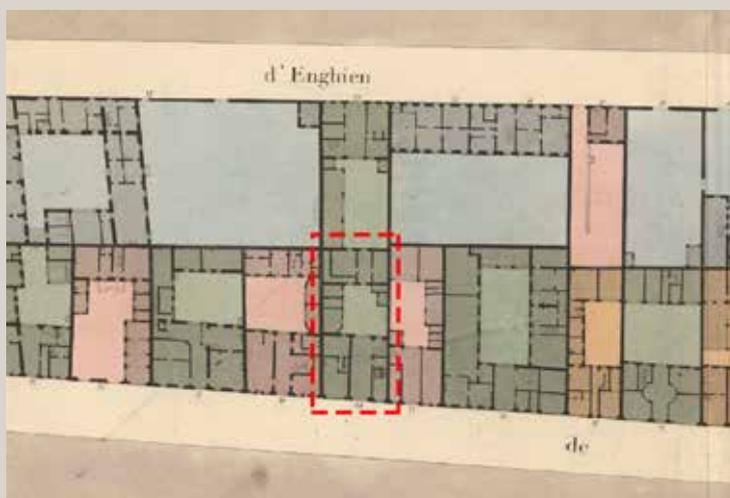
« Maison à loyer de la fin du XVIII^e siècle, modifiée au XIX^e siècle (jumelle du n° 24). Façade sur rue composée de cinq travées et de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée. Baies fortement hiérarchisées. Appuis de fenêtre des deux premiers étages encore visibles à motif géométrique. Décor de façade enrichi vers 1840 (frontons des baies, persiennes). »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 26 février 2015 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments sur rue et cour et



Extrait du P.L.U.



Plan de Vasserot (Archives de Paris). Ce parcellaire résulte du lotissement des anciens terrains de la congrégation des Filles-Dieu sur lesquels la rue d'Enghien a été percée.



Vue actuelle de la façade sur rue, qui a été enrichie d'un nouveau décor en 1840.

de pose d'une isolation thermique.

La Commission s'interroge sur la pertinence des surélévations prévues au niveau des combles, qui porteraient atteinte aux structures d'origine et critique le projet d'isolation par l'extérieur envisagé pour les immeubles sur cour qui entraînerait la disparition des modénatures existantes et un risque de pourrissement des planchers de bois. Informée par la direction de l'urbanisme que le projet est appelé à évoluer, la Commission renvoie son examen à une prochaine séance et préconise, afin d'orienter les futurs choix techniques, la réalisation d'une étude historique et archéologique du bâti. »

PRÉSENTATION

Le premier projet annonçait la surélévation du bâtiment sur cour pour créer un étage carré supplémentaire à la place du comble. Une isolation thermique par l'extérieur était également prévue pour ce même bâtiment ainsi que pour l'aile de liaison avec l'immeuble sur rue. Sans se prononcer sur le fond, la commission avait demandé la réalisation d'une étude

historique susceptible d'orienter le projet vers une meilleure conservation des dispositions actuelles du bâti.

Le nouveau projet propose de renoncer à la surélévation de l'aile de liaison, la toiture étant simplement « lissée » de façon à permettre la distribution du dernier niveau par l'escalier prolongé. Les lucarnes du bâtiment sur cour seraient par ailleurs conservées, la toiture actuelle étant remaniée en partie arrière par la création d'un pan coupé permettant la conservation de la corniche à modillons de la façade arrière.

DISCUSSION

Les membres apprécient favorablement l'évolution du projet sur les différents points évoqués par le vœu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 février 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de réhabilitation de deux maisons du début du XIX^e siècle reliées par



Vue actuelle du bâtiment sur cour.



Détail de la corniche à modillons sur la façade nord actuelle du bâtiment sur cour.

une aile sur cour construite à la même époque.

La Commission, constatant l'évolution du projet qui renonce à la surélévation de l'aile de liaison, conserve les lucarnes de l'immeuble sur cour et abandonne l'idée d'une isolation des bâtiments par l'extérieur, lève son vœu émis lors de la séance du 26 février 2015.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : CP/F/31/77/16, MC/ET/CXIV/48 (14 mars 1811) et MC/ET/XLI/813 (27 mars 1813).
- Archives de Paris : D1P4 370, DQ18 153 et PP/11950/A.
- Étienne Pascal, *Le faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor*, Paris, DAAVP, 1986.



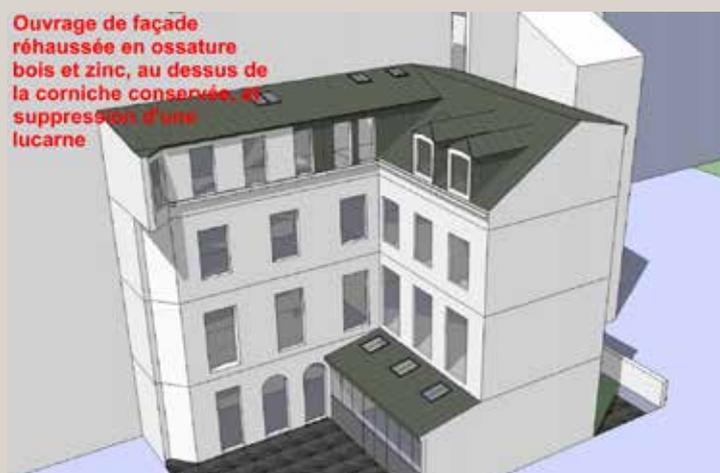
Coupe longitudinale, état existant (© Verdier + Rebière architectes).



Coupe longitudinale, premier projet (© Verdier + Rebière architectes).



Coupe axonométrique, premier projet (© Verdier + Rebière architectes).



Coupe axonométrique, nouveau projet (© Verdier + Rebière architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris